



Bourg-en-Bresse, le 27 octobre 2020

les Marronniers

Association de gestion du Restaurant Inter-administratif

2 Bis rue des marronniers

01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Céline LEROUX

Tél. : 04 74 45 62 74

Fax : 04 74 45 67 46

arim-bourg-en-bresse@hotmail.com

Procès verbal **de l'assemblée générale du RIA du 13 octobre 2020**

Nombre d'adhérents : 935

Quorum : 47 adhérents

Étaient présents ou représentés : 58 adhérents dont 21 en présentiel

Le quorum étant atteint, M. Jean-Marc THIRY, trésorier de l'ARIM, déclare l'ouverture de l'assemblée générale à 13h15.

M. THIRY introduit l'ordre du jour et rappelle la situation alarmante dans laquelle se trouve l'ARIM, à savoir ne fonctionner qu'avec un trésorier au bureau et faire face à une baisse de fréquentation inédite liée à la crise sanitaire du coronavirus.

Le 1^{er} point de l'ordre du jour est abordé concerne le rapport d'activité et le bilan moral 2019 de l'ARIM.

Sur 2019, environ 250 repas ont été servis par jour, et 67.000 repas ont été servis dans l'année.

Le sujet Loi Egalim a malheureusement peu avancé, faute de force vive pour se pencher sur le sujet. M. THIRY a toutefois participé à une réunion sur le bassin de Bourg-en-Bresse. La conclusion est l'existence de peu de centrales d'achats de proximité en produits bio et/ou locaux, ce qui ne facilite l'avancée du sujet.

Environ 20 % des produits servis sont bio. Par ailleurs, en 2019, un repas végétalien ou végétarien par mois a été mis en place.

Mme PERNODET du bureau Secogest présente le bilan financier 2019.

On peut relever les chiffres suivants :

- 630.000 € de recettes,
- un taux de marge brut de 72 % en baisse par rapport à 2018 (75%) ; cela est lié à des produits achetés plus chers et un prix de vente des repas inchangé,
- une hausse de + 2 % de coût de personnel entre 2018 et 2019.

Il est rappelé que l'ARIM ne paye pas de loyer, ce qui présente un énorme avantage.

Peu d'investissements ont été réalisés en 2019, uniquement des cloisons.

Par ailleurs, on arrive en fin de durée d'amortissement d'où un faible montant d'amortissements.

La situation au 31/12/2019 est confortable.

M. THIRY présente le budget prévisionnel 2020 sachant que étant donnée la date de l'AG et la situation particulière liée à la crise sanitaire et la période de confinement de mars à mai 2020, les données ont beaucoup évolué.

Il est enregistré un déficit d'environ 14.000 € en mars, 13.000 € en avril, 16.000 € en mai, 15.000 € en juin et 14.000 € en juillet. Le déficit pour le mois d'Août était également évalué à 15.000 €. Au vu des projections établie jusqu'à la fin de l'année, en considérant une fréquentation d'environ 180 repas par jour jusqu'à la fin de l'année, le déficit constaté en 2020 devrait être de l'ordre de 90 000 à 100.000 €.

Au 1^{er} janvier 2020, l'ARIM disposait de 147.000 € en trésorerie, ce qui devrait permettre de sauver le RIA, mais la situation ne devra pas perdurer en 2021.

À noter que les fournisseurs ont pu être payés et que l'ARIM a touché une aide de l'État de 5.000 €. Une demande de subvention exceptionnelle complémentaire a été faite aux différentes administrations pour couvrir les frais liés à la mise à disposition des repas en période de crise sanitaire.

Aujourd'hui, le RIA a constaté une fréquentation d'environ 180 repas par jour en septembre et entre 190 et 200 la première quinzaine d'octobre. Cependant, il faudrait 235 repas par jour pour dégager des bénéfiques, c'est-à-dire dépasser le seuil de rentabilité correspondant aux paiements de l'ensemble des charges.

Au vu de la situation, il est proposé l'affectation des résultats 2018 (+ 21.000 €) et 2019 (+ 34.000 €) en « report à nouveau ».

Est ensuite présenté le rapport du commissaire aux comptes : il certifie la régularité et la sincérité des comptes et rappelle que le contrôle est indépendant (respect de déontologie) et non exhaustif.

Pour 2020, l'urgence sera de reconstituer un bureau, réfléchir à une ouverture du RIA aux entreprises privées si celle-ci est possible afin de compenser le développement du télétravail au sein des administrations et assurer une trésorerie suffisante pour fonctionner.

Sont soumises à l'avis de l'assemblée générale les 4 résolutions suivantes :

1^{ère} RÉSOLUTION

Est soumis à l'approbation des membres de l'ARIM Les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2020, les termes du rapport d'activité et du rapport moral statuant sur l'activité de l'exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2^{ème} RÉSOLUTION

Est soumis à l'approbation des membres de l'ARIM Les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2020, les termes du rapport financier (bilan 2019 + prévisionnel 2020).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3^{ème} RÉSOLUTION

Est soumis à l'approbation des membres de l'ARIM Les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2020, l'affectation des résultats 2018 (+ 21.000 €) et 2019 (+ 34.000 €) en « report à nouveau ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'AG donne quitus au trésorier de l'ARIM.

4^{ème} RÉSOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration (CA) ont un mandat de 4 ans.

Durant l'année écoulée, deux personnes titulaires et une suppléante sont sortantes.

À ce jour, 3 postes de titulaires et 10 postes de suppléants sont vacants.

M. Boris CARPENTIER, en poste à la DDT de l'Ain se porte candidat sur un poste de titulaire. Il est procédé au vote pour sa candidature.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

En pièce jointe est jointe la nouvelle composition du CA.

M. Emmanuel CONSTANT indique qu'il remplacera désormais Mme Christine FRANSON pour représenter l'Administration DDPP au CA.

Questions diverses :

Q :	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite via l'ascenseur durant la période de covid.
R :	Après échanges, il est prévu de supprimer les rubalises et d'indiquer par écriteau que l'accès à l'ascenseur est limité à une personne à la fois et réservé aux seules personnes à mobilité réduite.
Q :	<u>Q</u> : Retour en force du plastique pendant la période de covid.
R :	Les gestionnaires du RIA ne veulent prendre aucun risque avec le covid, d'où la recrudescence de l'emballage individuel. Il est impossible de servir dans des contenants apportés de l'extérieur, mais il est indiqué la possibilité d'apporter sa gourde individuelle d'eau au lieu de récupérer une bouteille d'eau en plastique.
Q :	Quid de l'impact du télétravail sur la fréquentation du RIA.
R :	La baisse liée au télétravail est estimée à l'automne 2020 de l'ordre de 15 %, mais tant que la situation n'est pas stabilisée, il est difficile d'avoir une estimation fiable et pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. THIRY remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 15h30.

Le Trésorier


Jean-Marc THIRY